



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour les travaux d'aménagement du ravin des Bruns sur la commune des Thuiles

Par arrêté préfectoral n° 2021-172-014 du 21 juin 2021 il est procédé, du 2 août 14 h au 20 août 2021 17 h, sur le territoire de la commune des Thuiles, à une enquête publique relative à une déclaration d'intérêt général pour réaliser des travaux de modelage et de reprofilage du ravin des Bruns.

Le projet consiste à réduire les risques de débordement du lit au niveau du radier de franchissement du ravin en rive droite et dans la partie basse du cône de déjection, en amont de la départementale 109 par : la modification du profil en travers du torrent afin de redonner au chenal d'écoulement une section compatible avec les écoulements attendus ; l'élimination de la végétation susceptible d'entraîner la formation d'embâcles dans le lit du torrent ; l'aménagement de l'amont du radier afin de canaliser les écoulements par la construction de deux enrochements secs.

Cette opération est portée par la commune des Thuiles et le service de restauration des terrains en montagne de l'office national des forêts des Alpes-de-Haute-Provence, maître d'oeuvre, 7 rue Mgr Julien Meirieu 04000 DIGNE-LES-BAINS, rtm.digne@onf.fr 04-92-32-62-01 auprès de qui des informations complémentaires peuvent être sollicitées.

Les pièces du dossier sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/Les Thuiles ;
- en mairie des Thuiles les lundis et vendredis de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, les mardis, jeudis et samedis de 8 h à 12h.

Dans le même temps, un registre d'enquête à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur, est déposé à la mairie des Thuiles pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et propositions ou les adresser par écrit, à M. le commissaire enquêteur, à la mairie des Thuiles (code postal : 04400) ou encore à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé le lieu de l'enquête publique. Toute personne pourra consulter les observations dématérialisées sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet : [publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune des Thuiles](http://publications/enquêtes%20publiques/liste%20de%20communes/commune%20des%20Thuiles).

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30).

M. Philippe MARIE, désigné par Mme la Présidente du tribunal administratif de Marseille, en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie des Thuiles et recevra les observations écrites ou orales du public : les lundis 2 et 9 août 2021 de 14 h à 17 h et le vendredi 20 août 2021 de 14 h à 17 h.

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site internet des services de l'Etat : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet [publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune des Thuiles](http://publications/enquêtes%20publiques/liste%20de%20communes/commune%20des%20Thuiles), ainsi qu'en mairie des Thuiles.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général formalisée par un arrêté préfectoral, ou un refus.